

Claude Jourdain

18 juillet 2024

Le document dit que deuxième objectif du projet est de favoriser le transport collectif des personnes. Si on veut que les transports collectifs soient utilisés, il doit y avoir incitation et contrainte. Incitation par un système bien organisé: transport collectif amenant les personnes aux autres modes de transport (train, métro) le plus directement possible. Fiabilité essentielle et horaire étendu. Bien sûr le confort, i.e places assises suffisantes. Contrainte: tant qu'il y aura la même offre de voies pour les autos, le choix se portera plus sur l'auto. Ajouter une voie réservée sur les voies existantes serait un meilleur choix. Je me questionne aussi sur la connexion qui sera faite pour les voies réservées au transport collectif sur le parcours de Laval et la 640. Mais en dehors des préoccupations environnementales (seront-elles vraiment respectées?), ce projet m'apparaît comme une réplique des projets des années 60. Presque tout à l'auto.